

NOM :

Prénom :

ASH ESCRIME - Depuis plus de 50 ans à Herblay

SIRET : 3288554600015 - Agrément Ministériel Jeunesse et Sport n°95-98-S-18

Site internet : www.escrime-herblay.com

Club labellisé EFE - «Ecole Française d'Escrime»

Quand ? A partir de 6 ans

Où et Quand ? Cossec - 53, rue de l'Orme Macaire (cf tableau des horaires hebdomadaires)



A					B	
Né(e) en	Catégorie	Club	Licence + assurance de base	TOTAL	Accès salle 2 armes / 3 fois par semaine	
-	-	-	-	-		
2016/17	M7	168 €	13 €	181 €		
2014/15	M9	168 €	51 €	219 €		
2012/13	M11	168 €	57 €	225 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2010/11	M13	168 €	57 €	225 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2008/09	M15	168 €	57 €	225 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2006/07	M17	168 €	57 €	225 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2003 à 05	M20	168 €	57 €	225 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

-10% à partir du 2nd inscrit d'une même famille - Assureur : MMA ENTREPRISE n°128.135 368 - Possibilité de cotisation supplémentaire pour une meilleure protection. Paiement possible en 3 chèques débités en oct, janv, avril

BULLETIN D'INSCRIPTION 2022/2023

MINEUR

Nom du tireur : Date de naissance :

Prénom : Sexe : M F

Nationalité : Gaucher Droitier

Passeport Compétition : Oui Non

Nouvel(le) adhérent(e) ? Oui Non

Adresse :

Ville : Code Postal : Tel fixe :

mail : Tel port :

Nom + prénom (mère) : Tel :

Nom + prénom (père) : Tel :

Adresse (si différente).....

Ville : Code Postal : mail :

M7 (2016/17)	M9 (2014/15)	M11 (2012/13)	M13 (2010/11)
M15 (2008/09)	M17 (2006/07)	M20 (03/04/05)	

J'ai lu et approuvé le règlement intérieur qui m'a été remis ce jour en mains propres situé au dos de cette page.

Date Lu et approuvé Signature

FICHE PRÊT MATÉRIEL ESCRIME - Saison 2022/2023

Chèque de caution obligatoire de 200 €, restitué contre le matériel rendu en fin de saison lavé et en bon état de fonctionnement.

Catégorie	C		D	
	Epée		Sabre	
Je suis	J'emprunte	Je règle	J'emprunte	Je règle
M7, M9 ou débutant M11 (je ne tire pas à l'épée ou au sabre électrique)	1 tenue d'initiation 1 masque 1 fleuret pointe sèche	35 € <input type="checkbox"/>	1 tenue d'initiation 1 masque 1 sabre	35 € <input type="checkbox"/>
M11 confirmé à M20 (je tire à la mini épée ou au sabre électrique)	1 masque, 1 veste 1 sous cuirasse 1 culotte, 1 épée	105 € <input type="checkbox"/>	1 masque, 1 veste 1 sous-cuirasse 1 cuirasse électrique 1 culotte, 1 sabre	120 € <input type="checkbox"/>
	1 veste 1 sous cuirasse	20 € <input type="checkbox"/>	1 veste 1 sous cuirasse	20 € <input type="checkbox"/>
	1 masque	20 € <input type="checkbox"/>	1 masque	20 € <input type="checkbox"/>
	1 culotte	10 € <input type="checkbox"/>	1 culotte	10 € <input type="checkbox"/>
	1 épée	50 € <input type="checkbox"/>	1 sabre	15 € <input type="checkbox"/>
			1 cuirasse électrique	50 € <input type="checkbox"/>
	TOTAL	C	TOTAL	D

MODALITÉS DES RÈGLEMENTS

TOTAL A PAYER : **A** + **B** + **C** + **D** =

Nombre de chèques :

Echéancier : N D J F M A
(entourer le ou les mois de prélèvement et au dos des chèques, inscrire le mois concerné)

Prêt de matériel : oui non

Chèque de caution 200 € oui non

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Pour un dossier complet, toutes les cases doivent être cochées
(*): obligatoire pour commencer l'activité, même pour les essais

La Fiche d'inscription *

La fiche de prêt de matériel (si prêt il y a)

Photo d'identité (pour la 1ère inscription)

Chèque de caution matériel de 200 € à l'ordre de l'ASH Escrime

Chèque prêt de matériel de..... € à l'ordre de l'ASH Escrime

Chèque de cotisation annuelle * de € à l'ordre de l'ASH Escrime

Assurance à remplir sur place

Règlement intérieur à signer par l'adhérent et un parent *

La/le jeune mineur.e et sa tutrice/son tuteur ont répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé du décret n°2021-564 du 7 mai 2021*

Date Signature tutrice/tuteur

Dans le cas contraire, certificat médical en date du *

Date Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SIRET : 32888554600015 - Agrément ministériel Jeunesse et sport n°95-98-S-18

Mesures exceptionnelles COVID-19 précisées en salle d'armes

1 - COMPORTEMENT

Dans la salle d'armes, il est demandé :

- d'arriver à l'heure,
- de saluer le maître d'armes et l'assistance en arrivant et en partant *
- de ne point jurer, cracher, fumer, chahuter*
- de ne point dire de paroles indécentes*
- de ne point laisser traîner son matériel*
- en tirant, lorsque l'on fait tomber l'arme de son adversaire, de la ramasser et la donner poliment *
- d'aider à l'installation des pistes et à leur rangement
- de respecter en toutes circonstances son adversaire et les arbitres
- de s'échauffer en début de séance
- de participer autant que possible aux compétitions proposées par le maître d'armes.

2 - SÉCURITÉ

Consignes

- ne point s'escrimer non masqué, non ganté *
- se tenir à 1 mètre 50 minimum des tireurs
- tenir son arme par la pointe ou pointe au sol lors de ses déplacements
- respecter les normes de sécurité de la FFE (marquage CE) pour son matériel personnel
- signaler au maître d'armes ou à un membre du bureau, toute anomalie constatée sur le matériel prêté ou personnel, mettant en jeu la sécurité (accroc sur un vêtement de protection, déformation d'un masque, fermeture éclair ou velcro hors service, couture décousue...)
- lire régulièrement les consignes de sécurité affichées au tableau

3 - COTISATION/ASSURANCE/CERTIFICAT MÉDICAL

LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE COMPLET POUR DÉBUTER LA SAISON

- l'assurance comprise dans la Licence est obligatoire
- En cas d'accident, l'assureur n'indemnise la victime que si celle-ci a réglé sa cotisation et a fourni un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'escrime en cours de validité (de moins d'un an, couvrant l'ensemble de la saison, de septembre à fin juin). En conséquence, nul n'est autorisé à tirer sans avoir rempli ces deux conditions
- En cas d'essai (2 séances), suivi de renonciation, la cotisation sera intégralement rendue à l'intéressé.
- Au delà des deux séances d'essai, la totalité de la cotisation annuelle est due.

4 - LA LICENCE EST OBLIGATOIRE EN COMPÉTITION

- En cas de perte de la carte, le duplicata coûte 10 € et sera à la charge de son titulaire.

5 - PRÊT DE MATÉRIEL

- le matériel prêté doit être lavé, entretenu et réparé aux frais du bénéficiaire
- seule la première panne ou casse d'une arme est prise en charge financièrement par le club
- toute détérioration doit être signalée au maître d'armes ou à un membre du bureau
- le matériel doit être restitué propre, en fin de saison, aux dates et horaires prévus (info par mail, affichage, courrier). En cas de retard, le matériel sera rapporté par l'intéressé au membre du comité directeur mandaté pour cette tâche, aux conditions de celui-ci. En cas de non respect des conditions énoncées ci-dessus, le chèque de caution sera encaissé par l'ASH Escrime.

ATTENTION : tout tireur doit cependant acheter son gant, son fil de corps et son bustier (pour les femmes).

- Après 3 ans d'escrime, tout tireur doit acheter son épée.

6 - MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

LES PARENTS NE DOIVENT JAMAIS DÉPOSER LEUR ENFANT SUR LE PARKING DU COSEC SANS S'ÊTRE ASSURÉS QU'IL EST EFFECTIVEMENT ACCUEILLI PAR LE MAÎTRE D'ARMES OU UN MEMBRE DU BUREAU.

- Les parents doivent impérativement reprendre leur enfant à l'heure, notamment le mercredi, le maître d'armes ayant d'autres impératifs dans un autre club après 16h30.
- L'organisation du transport des enfants en compétition, tournoi ou stage et le covoiturage éventuel qui en découle, sont sous la responsabilité de chaque parent. Il est conseillé d'avoir l'autorisation écrite des responsables légaux des enfants que l'on transporte.

7 - DROIT À L'IMAGE

Le club peut utiliser, uniquement à des fins de promotion de l'escrime et du club (journaux municipaux, affiches, publications sportives, internet) et ne donnant lieu à aucune transaction financière, les photos me concernant ou concernant mon enfant et qui auront pu être prises dans le cadre de l'activité spécifique escrime.

cocher cette case en cas de refus

Je soussigné..... indique avoir pris connaissance et compris l'intégralité du règlement intérieur et approuvé son contenu.

Date Signature du tuteur légal

Signature de l'enfant (lecture chapitre 1 et 2 concernant le comportement et la sécurité uniquement)

Je rapporte chez moi le matériel que j'emprunte, j'en suis responsable et je l'entretiens. En cas de problème, je m'adresse à un membre du bureau ou au Maître d'Armes (cf règlement intérieur). Pour le sabre, le matériel restera au club (surtout la cuirasse) pour éviter les mauvais traitements. Restent financièrement à ma charge : toutes les réparations à l'exception de la première panne ou casse, le fil de corps, le gant, les coquilles de protection (pour les dames), le remplacement du matériel perdu.

J'EMPRUNTE :

	VESTE	CULOTTE	Sous CUIRASSE	MASQUE	ARME	CUIRASSE Elec
Epée						
Sabre						

PRÊT OCCASIONNEL : FIL DE CORPS N°		BUSTIER N°	
Date	Lu et approuvé et Signature		

Matériel restitué le :	Chèque de caution rendu le :
------------------------	------------------------------

HORAIRES SELON CATÉGORIE

(hors vacances scolaires) - (*) horaires susceptibles de modification selon les effectifs

	Horaires Epée	Horaires Sabre *
M 7 (2016/2017) M 9 (2014/2015)	mercredi 13h30/14h45 ou samedi 14h00/15h15	samedi 10h00/11h15
M 11 (2012/2013) M 13 (2010/2011)	mercredi 15h00/16h30 ou samedi 14h00/15h15	samedi 10h00/11h15 mardi 20h00/21h30
M 15 (2008/2009) M 17 (2006/2007)	jeudi 19h/20h30 ou samedi 15h15/17h00	mardi 20h00/21h30
M 20 (2003 à 2005) Senior (2002 et avant) Vétéran (83 et avant)	jeudi 20h30/22h00 ou samedi 15h15/17h00	mardi 20h00/21h30

ASH Escrime - COSEC 59, rue de l'Orme Macaire à Herblay

Enseignants :

Maître Damien Serre (BE1) - Sabre et baby escrime

Maître Ricardo Dron (BPJEPS) - Epée

Président : Eric Palisson tel : 01 34 90 07 36 - palisson.eric@orange.fr

Trésorier : Katia Le Manchec - katia1805.lm@gmail.com

Secrétaire : Catherine Thévenot : 06 62 40 88 58 - cathevenot@live.fr